

21 DEC 1950

M. [ ] [ ] [ ]

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED  
SR/LM.37  
1er septembre 1949  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE  
ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION  
ET LA DELEGATION ISRAELIENNE

tenue à Lausanne le jeudi 1er septembre 1949, à 10 heures 30.

Présents: M. de Boisanger (France) - Président  
M. Yalcin (Turquie)  
\* M. Rockwell (Etats-Unis) - Secrétaire principal  
M. de Azcárate )  
M. Reuven Shiloah ) - Représentants de  
M. Elias Sasson ) l'Etat d'Israël  
M. Tuvia Arazi )

\* Suppléant

-----

Le PRESIDENT fait observer que la Commission a provoqué la présente séance dans le but de recevoir la réponse de la délégation israélienne au memorandum de la Commission du 15 août. Il croit savoir que cette réponse est maintenant prête et demande si la délégation israélienne a des observations à faire à ce sujet.

M. SHILOAH remet alors au Président la réponse écrite de sa délégation, au memorandum de la Commission et ajoute certains commentaires verbaux.

Le Gouvernement d'Israël a accepté la décision de la Commission de constituer une Mission économique d'étude qui aurait pour fonction de s'efforcer de résoudre certains problèmes économiques, dans le but de créer une atmosphère plus favorable à la discussion des questions pendantes de caractère politique et territorial. Son gouvernement accueillera favorablement la mission d'étude et facilitera ses travaux dans toute la mesure du possible. Toutefois, M. Shiloah renouvelle sa déclaration antérieure selon laquelle son gouvernement ne peut s'obliger à mettre en oeuvre toutes les recommandations de la mission d'étude, sans exception. Son gouvernement fera de son mieux

pour apporter sa collaboration et s'efforcera de mettre en vigueur toutes les suggestions constructives qui seront faites, mais sa délégation doit maintenir la réserve selon laquelle, si des recommandations paraissent être entièrement incompatibles avec les problèmes de sécurité d'Israël, son gouvernement les examinera et fera peut-être d'autres propositions.

Quant à la question territoriale, la délégation israélienne aurait préféré, alors que la décision de constituer la mission d'étude a été prise, que cette question sujette à controverses n'ait pas figuré dans le memorandum de la Commission. Toutefois, dans les circonstances présentes, la délégation ne peut que faire connaître nettement ses vues sur la question et la lettre que le représentant a remise au Président constitue, en ce qui concerne cette question, un résumé des vues déjà exprimées par la délégation d'Israël ainsi qu'un exposé des raisons qui les déterminent.

Le PRESIDENT fait remarquer que la Commission attend des gouvernements des états arabes et d'Israël qu'ils examinent les recommandations de la mission d'étude avec l'attention et la sympathie voulues et s'efforcent de s'y conformer dans toute la mesure du possible. Il estime que ces recommandations se révéleront très utiles et exprime l'espoir qu'elles pourront être mises en oeuvre. En ce qui concerne la question territoriale, il est vrai qu'elle a été incluse dans le memorandum de la Commission avant qu'ait été prise la décision définitive relative à la constitution de la Mission d'étude; toutefois, il considère que cette inclusion n'est pas inutile étant donné que les conclusions de la Mission d'étude ne seront pas suffisantes pour régler la question territoriale et qu'il sera nécessaire que la Commission dispose des vues clairement exprimées, par écrit, de tous les gouvernements intéressés.

M. SHILOAH renouvelle la déclaration selon laquelle son gouvernement étudiera les recommandations de la Mission d'étude dans un esprit sympathique et les mettra en oeuvre, dans toute la mesure où il se révélera possible de le faire. En outre, sa délégation ne désire, en aucune manière, esquiver la question territoriale qui est reconnue comme la clé de la paix éventuelle dans le Moyen-Orient. Le représentant n'a parlé que du point

de vue de l'opportunité dans le temps; il a crû comprendre que la Commission a pour intention de concentrer ses efforts, pendant un certain temps, sur les problèmes économiques et il estime que la Mission d'étude pourrait travailler dans une atmosphère plus favorable si l'on n'examine pas, pour le moment, la question territoriale. Toutefois, sa délégation sera disposée avec l'aide de la Commission, à examiner toute question dont cette dernière considérera l'examen utile et à participer à des négociations à ce sujet.

Le PRESIDENT pense, comme M. Shiloah, que la Mission d'étude devrait être en mesure de travailler dans une atmosphère aussi favorable que possible et qu'il ne convient pas, pour le moment, d'insister pour que l'on examine certains points. Il remercie la délégation israélienne de la déclaration qu'elle a faite, selon laquelle elle sera prête à adopter toute manière de procéder et toute méthode que la Commission considérera utile au progrès de ses travaux et fait remarquer que la Commission étudiera avec intérêt la réponse de la délégation israélienne à son memorandum et que, si des questions sont soulevées de ce fait, une nouvelle séance pourra avoir lieu.

---